

Séance du conseil municipal du 20 janvier 2021

Le vingt janvier deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2021

Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame MOTTET Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame MILLON Sandra, Madame REYNAUD Estelle, Madame ARENA Corinne, Madame PICHON-MARTIN Janine Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver Madame QUENEHEN Audrey.

Absent : Monsieur BOUKENDOUR Arezki a donné procuration à Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri a donné procuration à Madame MOTTET Corinne

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

2021.001 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET 29.69 h hebdomadaires

Vu la délibération n° 2020.058 en date du 16 /12/2020 créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet 138.67 heures mensuelles soient 32.00h hebdomadaires à compter du 01/01/2021,

Vu l'arrêté A2021.04 en date du 04/01.2021 nommant Madame FALLETI au poste créé comme ci-dessus.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29.69 h hebdomadaires) soient 128.66 heures à compter du 01 février 2021,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette suppression de poste.

2021.002 DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT A LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS
VOIRONNAIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément aux articles 45 et 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Pays Voironnais anime la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées et à mobilité réduite. A ce titre, il convient de désigner un représentant de notre commune au sein de cette instance.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de nommer à l'unanimité un représentant à La Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à mobilité réduite pour représenter la commune de Charancieu à savoir :

Monsieur HENRI Nave
Adjoint délégué à l'urbanisme
429 chemin de la rochette
38490 CHARANCIEU

Clôture de la séance à 22 h 35.

Numéro d'ordre des délibérations

2021.001 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A
TEMPS NON COMPLET 29.69 h hebdomadaires
2021.002 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS
VOIRONNAIS